

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 3 FÉVRIER 2020 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2020/02/031

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H30 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2020/02/032

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 13.1 Borne sèche
- 18.4 Demande de remboursement frais d'**inspection** patinage artistique / Mme Karine Rochefort
- Identification inspecteur municipal
- Procès-verbal 13 janvier 2020 / Point 27

ADOPTÉ

2020/02/033

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que les membre du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 13 janvier 2020;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal du 13 janvier 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 30 janvier 2020 : **179 685.07 \$**;
- Liste des paiements émis entre 14 et 30 janvier 2020 : **22 449.00 \$**;
- Liste des salaires émis durant cette période : **31 035.12 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE**6. Parole du Maire**

Monsieur le Maire Gilles Dagenais désire souligner que suite à une requête du Ministère des Transports, nous aurons des travaux de responsabilité municipale suite à une inspection pour la structure (pont P-01732) situé sur le Chemin de la Rivière des Anglais. Voici la liste des travaux à effectuer durant la saison estivale :

- Nettoyage du dessus du tablier;
- Nettoyage du système de drainage;
- Scellement de fissures de l'enrobé;
- Rapiéçage du matériaux granulaires;
- Aménagement de l'approche;

La liste des travaux a été remise au chef d'équipe, M. Stéphane Laberge en date du 22 janvier dernier.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS**Madame la conseillère Mélissa St-Jean**

Madame St-Jean mentionne que le Comité des loisirs organise un carnaval d'hiver samedi, le 16 février prochain au parc Cécile-Rochefort de 11h à 15h.

Dimanche, le 9 février aura lieu le Marché Fermier à la salle communautaire située au 400, rang Saint-Antoine.

PÉRIODE DE QUESTIONS**M. Michel Hébert, président du Syndicat l'UPA du Haut-Saint-Laurent**

M. Michel Hébert, président de l'UPA du Haut-Saint-Laurent vient parler du projet de loi 48 qui vise principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à

simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles. Selon lui, les maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont voté contre ce projet de loi. Monsieur le Maire Gilles Dagenais dit que c'était une demande d'appui de la FQM. Des discussions ont lieu entre les membres du conseil et M. Hébert. Ce dernier mentionne qu'il peut aller rencontrer le conseil des maires à la MRC afin d'expliquer le projet de loi 48.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2020/02/035

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 216-2020 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et que le projet de règlement ont été déposés lors de la séance régulière du 13 janvier 2020;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 216-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec. Une copie de ce règlement sera transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2020/02/036

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 217-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et que le projet de règlement ont été déposés lors de la séance régulière du 13 janvier 2020;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 217-2020 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec. Une copie de ce règlement sera transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2020/02/037

10. ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES LOISIRS & LOCATIONS

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite acheter un logiciel afin d'optimiser le suivi des locations de salles ainsi que les inscriptions du camp de jour;

CONSIDÉRANT qu'avec le logiciel, il sera aussi possible de produire les rapports et les formulaires nécessaires pour produire les Relevé 24;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie **INFOTECH** au montant de 3 450 \$ pour en faire l'acquisition;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat du logiciel **SYGEM LOISIRS** tel que convenu dans leur offre de services pour un montant de 3 450 \$ plus taxes et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 23-020-00-000.

D'ALLOUER un montant de 450 \$ plus taxes pour la licence d'utilisateur et le soutien annuel de ce logiciel et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉ

2020/02/038

11. RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉ

2020/02/039

12. SOUMISSIONS TOILES POUR FENÊTRES DU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU ET SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire changer les toiles pour les endroits suivants :

- Centre culturel Dr Marc Héту / Rez-de-chaussée et 2^e étage
- Salle communautaire de Saint-Chrysostome

CONSIDÉRANT que nous avons demandé deux (2) soumissions à savoir :

FOURNISSEUR	CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU	SALLE COMMUNAUTAIRE SAINT-CHRYSOSTOME	MONTANT TOTAL (AVANT TXS)
Magasin Pierre Machabée	<i>4 395.99 \$, plus txs Pose incluse</i>	<i>1 395.99 \$, plus txs</i>	5 791.98 \$
Boutique du Store décoratif	6 185.00 \$, plus txs Pose incluse	1 295.00 \$, plus txs	7 480.00 \$

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission de **MAGASIN PIERRE MACHABÉE** pour un montant de **5 791.98 \$**, taxes incluses. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement.
ADOPTÉ

2020/02/040

12.1 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT / TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

CONSIDÉRANT les résolutions #8579-12-19 et #8580-12-19 de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans laquelle elle annonce son intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome est dans son droit d'exprimer ses besoins et attentes en matière de transport collectif et adapté pour ses citoyens et ce, en tenant compte de la capacité de payer de ses citoyens;

CONSIDÉRANT les coûts éventuels et que la Municipalité de Saint-Chrysostome n'a pas à payer pour des frais engagés par d'autres municipalités;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPUYER les résolutions #20-01-30-5209 et #20-01-30-5210 de la Ville de Huntingdon;

DE demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent notre droit de retrait dans la déclaration de compétence en matière de transport collectif et adapté;

ET de demander des informations sur cette intention de compétence pour pouvoir prendre une décision éclairée, selon les besoins de notre communauté et de notre capacité de payer.

ADOPTÉ

2020/02/041

12.2 VENTE POUR TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal à l'effet que la directrice générale/secrétaire-trésorière doit préparer la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Chrysostome pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE l'état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Chrysostome soit approuvé;

QUE la directrice générale/secrétaires-trésorière soit mandatée à transmettre à la MRC le Haut-Saint-Laurent l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE

BORNE-SÈCHE

M. Paul Dagenais, directeur du service incendie dépose la liste des endroits où des bornes sèches pourraient être installées ainsi qu'un prix approximatif. Ces prix

proviennent du fournisseur **SOLUTIONS D'EAU BOURGELAS INC.** Une rencontre a eu lieu le 20 janvier dernier avec ce fournisseur. Des échanges ont lieu entre M. Dagenais et les membres du conseil. Pour cette année, 1 ou 2 bornes pourraient être installées, dont une au pont à Aubrey et une autre au bout de la rue Thérèse.

2020/02/042 **BORNE-SÈCHE / AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire aller de l'avant pour l'installation de borne-sèche sur son territoire;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à **SOLUTIONS D'EAU BOUGELAS INC.** d'entreprendre les démarches et autorisations requises pour l'installation de 1 ou 2 bornes-sèches pour les endroits suivants :

- Pont Aubrey (sortie simple) / Estimé 9 500\$
- Rue Thérèse (sortie simple et/ou double) avec accès par la rue Thérèse et rang de la Rivière Noire sud (route 209, face à la ferme CR Bigras) / Estimé 16 000\$

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Richard Beaudin demande qu'à l'avenir quand une soumission est en haut de 2 000 \$, il désire obtenir une deuxième soumission afin de pouvoir comparer.

2020/02/043 **14. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ACHAT DE PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ-INCENDIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combats pour pompiers;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des *tuyaux incendies et/ou habits de combats* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de *tuyaux incendies et/ou habits de combats* nécessaires pour ses activités;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2020;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome procédera à l'achats de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2020;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2020, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2020/02/044

14.1 DEMANDE DE MME SOPHIE BERGERON / RÉDUCTION LIMITE DE VITESSE ROUTE 203 (RANG NOTRE-DAME)

ATTENDU QUE le conseil municipal accuse réception de la lettre de Mme Sophie Rivard Bergeron qui demande l'appui de la municipalité afin de prolonger la zone de vitesse de 70 km jusqu'au 796, rang Notre-Dame;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander au Ministère des Transports de faire une étude pour réduire la zone de vitesse, tel que demandé du 796, rang Notre-Dame jusqu'au village. Une copie de la lettre sera transmise au Ministère des Transports.

ADOPTÉ

2020/02/045

DEMANDE D'ARRÊT COIN NOTRE-DAME (ROUTE 209) ET SAINT-THOMAS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome réitère à nouveau l'installation de deux (2) arrêts au coin des rues Notre-Dame (route 209) et Saint-Thomas ;

ATTENDU QUE la rue Notre-Dame (route 209) est une route numérotée et que nous n'avons aucune juridiction sur cette dernière;

ATTENDU QUE plusieurs écoliers empruntent cette intersection pour se rendre à l'école;

ATTENDU QU'IL y a plusieurs commerces à proximité de cette intersection et que le flux de circulation est considérable;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander au Ministère des Transports de revoir leur position afin d'acquiescer à notre demande pour installer des arrêts au coin des rues Notre-Dame (route 209) et Saint-Thomas. Une copie de cette résolution sera acheminée à notre députée provinciale, Mme Claire Isabelle de Coalition avenir Québec.

ADOPTÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2020/02/046

15. ACQUISITION ÉCHANTILLONNEUR PORTATIF / USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un nouvel échantillonneur portatif afin de prélever des échantillons d'eaux usées;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissions à savoir :

FOURNISSEUR	PRIX (AVEC TAXES)
Avensys Solutions	4 719.72 \$
Veolia	5 769.97 \$

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission **AVENSYS SOLUTIONS** au montant de **4 719.72 \$**, taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 23-050-00-000 (immobilisation hygiène du milieu).

ADOPTÉ

15.1 AFFICHEUR DE VITESSE / SOUMISSION

Le conseil municipal accuse réception de la soumission pour un afficheur de vitesse. Monsieur le conseiller Richard Beaudin demande d'avoir d'autres soumissions. Le point est reporté à une prochaine séance.

2020/02/047

15.2 APPEL D'OFFRES ACHAT DE CONDUITE PLUVIALE / RANG DU MOULIN TRAVAUX DE DRAINAGE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de conduites pluviales pour des travaux de drainage dans le rang du Moulin;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été préparé par André Pilon, ingénieur-conseil;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la directrice générale/secrétaires-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation aux trois (3) fournisseurs suivants :

1. Ness DR;
2. Distribution Lazure inc.
3. Soleno inc.

ADOPTÉ

2020/02/047.1

APPEL D'OFFRES RANG DU MOULIN / PIERRE ET EXCAVATION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder à des travaux de réfection dans le rang du Moulin;

CONSIDÉRANT que M. André Pilon, ingénieur-conseil a été mandaté à préparer les plans et devis;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'acquisition de pierre et mandater un contracteur pour procéder aux travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la directrice générale/secrétaires-trésorière à procéder à des appels d'offres dès que nous aurons les devis déposés.

ADOPTÉ

2020/02/048

PAIEMENT DE FACTURES / ANDRÉ PILON, INGÉNIEUR-CONSEIL

CONSIDÉRANT que la directrice générale/secrétaires-trésorière dépose deux (2) factures pour honoraires professionnels de M. André Pilon, ingénieur-conseil pour un montant de **6 404.11 \$**, taxes incluses (factures nos 3019-179 et 2019-131) pour la préparation des plans de génie civil pour le rang du Moulin;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement des deux (2) factures pour un montant de **6 404.11 \$**, taxes incluses. Le montant de cette dépense sera

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020/02/049

16. ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT 5 LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT DE 3 ÉTAGES POUR MODIFIER L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT ACTUEL AFIN D'Y AMÉNAGER 3 LOGEMENTS QUI

S'AJOUTERONT AUX 2 LOGEMENTS ACTUELS POUR UN TOTAL DE 5 LOGEMENTS SUR LE LOT 5 484 829 (546, NOTRE-DAME) EN VERTU DU RÈGLEMENT #126-2009 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté le règlement #126-2009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est entré en vigueur depuis le 11 juin 2009 ;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'article 146.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'une Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 18 novembre 2019, le Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé l'acceptation de la demande du projet particulier #2019-001, déposée le 22 octobre 2019, et concernant le réaménagement intérieur d'un bâtiment existant, dans le but d'y aménager 3 logements qui s'ajouteront aux 2 logements actuels pour un total de 5 logements sur le lot 5 484 829, situé dans la zone C-4-2 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage n'autorise pas actuellement un bâtiment de plus de 3 logements sur le lot visé et requiert un nombre minimal de 7 cases de stationnement en fonction de 5 logements (2x3½ ; 2x4½; 1x5½).

ATTENDU QUE le règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) # 087-2004 prescrit des balcons lorsque le nombre de logements est de quatre (4) ou plus.

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères énoncés dans le règlement #126-2009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Chrysostome, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le projet répond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme #082-2004, notamment :

- 1) Miser sur la création d'un milieu bâti fortement habité afin de construire une économie forte et stable.
- 2) Favoriser la réhabilitation des quartiers plus anciens afin d'assurer leur pérennité et d'y améliorer la sécurité des constructions.
- 3) Favoriser la consolidation des secteurs où les développements ont été amorcés en présence de services d'aqueduc et d'égout.
- 4) Assurer que les secteurs à développer soient convenablement planifiés afin de maximiser le rendement d'occupation du sol et minimiser les coûts d'installation des infrastructures.
- 5) Assurer qu'une grande variété de logements sera disponibles afin de favoriser l'établissement d'une main d'œuvre abondante au bénéfice.

ATTENDU QUE l'implantation du projet est située au cœur du centre-ville et permettra de bonifier l'offre en logements de ce secteur, tout en confirmant la vision du centre-ville souhaitée et exprimée dans le Plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la proposition architecturale est de qualité et assure la prédominance des activités résidentielles et commerciales à partir de la rue ;

ATTENDU QUE le projet vise une utilisation optimale du terrain et prévoit une circulation adéquate dans le stationnement y étant contigu ;

ATTENDU QU'en vue d'enclencher un processus de consultation, un premier projet de résolution doit être adopté par le conseil municipal ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution
- 2) Que la municipalité de Saint-Chrysostome adopte, en vertu du règlement #126-2009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution relatif au PPCMOI #2019-001, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le lot 5 484 829 du cadastre du Québec, déposée le 22 octobre 2019 dont le projet déroge au règlement de zonage #083-2004 et ses amendements quant aux éléments suivants :
 - a. Bâtiment de 5 logements, alors que la réglementation ne permet qu'un maximum de 3 logements ;
 - b. Certains logements ne comportent pas de balcons alors que la réglementation l'exige pour un bâtiment de 4 logements et plus et que cela devra être planifié lors du dépôt des plans relatif au règlement sur les PIIA;
- 3) Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique ;
- 4) Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue le lundi 13 janvier 2020 à 19H15 dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de Ville de Sainte-Chrysostome, située au 624, rue Notre-Dame, 2e étage afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ

2020/02/050

17. ÉMISSION DU PERMIS / FERME BELLA HOLSTEIN INC.

CONSIDÉRANT que « Ferme Bella Holstein inc. » projette la construction d'une nouvelle étable laitière, sur le lot 5 485 552;

En conséquence

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de construction, malgré que les propriétaires de « Ferme Bella Holstein inc. » n'ont pas déposé de plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre. Le propriétaire doit s'assurer de faire respecter toutes les marges, selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020/02/051

18. APPEL D'OFFRES SURFACE DE DECK HOCKEY

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une surface de deck hockey.

ADOPTÉ

18.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Un programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives est disponible. Des discussions ont lieu entre les membres du conseil et les projets suivants ont été retenus :

- Salle communautaire de Saint-Chrysostome : rénovation intérieure (murs)
- Terrain de balle : Installation de nouveaux filets
- Terrain des loisirs : Éclairage de la patinoire

2020/02/052

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise la présentation du projet de **RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES MUNICIPALES** au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Chrysostome à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désigne Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

18.2 SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CHRYSOSTOME / DOMMAGES

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil concernant les locations sportives qui ont lieu à la salle communautaire. Monsieur le Maire Gilles Dagenais est allé voir les murs de la salle et affirme qu'ils sont abîmés. Certains suggèrent de charger des frais lors de l'inscription afin de créer un fonds pour les réparations et/ou entretien de la salle et d'autres membres sont contre cette proposition. Le point sera discuté ultérieurement.

2020/02/053

18.3 M. ULRICK LINDSTROM / ARROSAGE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que M. Ulrick Lindstrom a effectué des travaux d'arrosage à la patinoire les 20-21-22 janvier dernier pour un total de 7 heures;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu malentendu entre le chef d'équipe et cette personne tant qu'au travail à effectuer;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement des heures effectuées par M. Ulrick Lindstrom pour cette fois-ci seulement au taux de 15.45\$/heure. À l'avenir, tout candidat devra compléter une offre d'emploi au bureau municipal car c'est le conseil municipal qui procède à l'embauche du ou des candidats.

ADOPTÉ

2020/02/054

18.4 DEMANDE DE REMBOURSEMENT / FRAIS D'INSCRIPTION POUR PATINAGE MME KARINE ROCHEFORT

CONSIDÉRANT que Mme Karine Rochefort a déposé une lettre nous demandant un remboursement de 45 \$ par enfant, à la suite de l'inscription de ses deux (2) filles à des cours de patinage à l'aréna de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT que la municipalité rembourse des frais de 45 \$ / par enfant;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE rembourser la somme de 45 \$ / par enfant sur présentation de la facture et/ou reçu.

ADOPTÉ

CONTRIBUTIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. DEMANDE ADHÉSION 2020 / SCABRIC

Le conseil municipal accuse réception de la demande d'adhésion 2020 de la SCABRIC. Le conseil n'accède pas à cette demande.

2020/02/055

20. APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLOME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN MÉCANIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

CONSIDÉRANT que le programme d'études Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont la perspective d'emploi est jugée excellente au Québec et bonne en Montérégie;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, de faire l'acquisition de certaines machineries et de réaménager certains locaux utilisés;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

En conséquence,

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles « Mécanique agricole » au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

2020/02/056

21. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES MOISSONS ET DE LA POINTE-DU-LAC

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière afin de soutenir les activités éducatives, culturelles, sportives et de soutien;

CONSIDÉRANT que le Centre des Moissons fait partie des Centres de formation professionnelle des Moissons et de la Pointe-du-Lac et que nous avons le point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE verser une contribution financière de **200 \$** à titre d'investissement dans l'avenir de notre communauté.

ADOPTÉ

21.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / FONDATION DU SUROÎT

Le conseil municipal accuse réception de la demande de contribution financière pour la Fondation du Suroît. Le conseil n'accède pas à cette demande.

VARIA

2020/02/057

IDENTIFICATION INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la municipalité a à sa disposition des panneaux aimantés avec la mention **INSPECTEUR MUNICIPAL**;

CONSIDÉRANT que ces panneaux peuvent être installés sur l'auto de l'inspecteur municipal lors de visites;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à l'inspecteur municipal d'installer les panneaux aimantés sur son véhicule lors des visites et/ou inspections municipales.

ADOPTÉ

Concernant la résolution 2020/01/027 dans laquelle il a été statué que la rue Notre-Dame soit déneigée dès que le stationnement devient difficile, Monsieur le conseiller

Mario Henderson désire maintenir la résolution 2019-03-050 dans laquelle le conseil avait statué que pour le DÉGLAÇAGE de la rue Notre-Dame soit autorisé par le maire ou deux (2) responsables des travaux publics. Qu'il faut faire la différence entre le DÉNEIGEMENT et le DÉGLAÇAGE de la rue Notre-Dame.

2020/02/058

**INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES / ABROGER
RÉSOLUTION 2020/01/020**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire effectuer un inventaire des installations septiques;

Après délibération;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2020/01/020 et de planifier plutôt une rencontre d'information sur les installations septiques en mars prochain avec nos citoyens avant de faire l'inventaire, pour les informer sur les besoins, les lois et l'entretien.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020/02/059

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 22H35 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *